

## Extrait du Registre des délibérations du Bureau

### Séance du 24 septembre 2021

Membres du Bureau en exercice : 32

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni salle BARTHOLDI - La City – 2 Rue Gabriel Plançon, 25043 BESANCON CEDEX sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1,2,3,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16,17,18,19,20,21,22,23,24

La séance est ouverte à 18h06 et levée à 18h23.

#### Etaient présents :

Mme Anne VIGNOT, M. Gabriel BAULIEU, M. Nicolas BODIN, M. Yves GUYEN, Mme Marie ZEHAF, M. Daniel HUOT, M. Aurélien LAROPPE, M. Benoit VUILLEMIN, M. Michel JASSEY, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Fabrice TAILLARD, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Sébastien COUDRY, Mme Anne BENEDETTO, Mme Françoise PRESSE, M. Marcel FELT, M. Nathan SOURISSEAU, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE

#### Etaient absents :

M. Pascal ROUTHIER, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Marie ETEVENARD, Mme Catherine BARTHELET, M. Christophe LIME, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Olivier GRIMAITRE, M. Loïc ALLAIN, M. Gilles ORY, M. Gilbert GAVIGNET, M. François BOUSSO, Mme Frédérique BAEHR, M. Yves MAURICE

#### Secrétaire de séance :

Mme Anne BENEDETTO

#### Procurations de vote :

Mme Lorine GAGLILOLO à M. Aurélien LAROPPE, Mme Marie ETEVENARD à M. Aurélien LAROPPE, Mme Catherine BARTHELET à M. Gabriel BAULIEU, M. Christophe LIME à Mme Anne BENEDETTO, M. Loïc ALLAIN à M. Christian MAGNIN-FEYSOT

## Fonds d'investissement en matériel instrumental et pédagogique – 1<sup>ère</sup> session d'attribution 2021

**Rapporteur** : M. Michel JASSEY, Vice-Président

**Commission** : Proximité, santé, culture et sport

Inscription budgétaire	
BP 2021 et PPIF 2021-2025 « Soutien et animation du réseau d'enseignement musical »	Montant prévu au budget 2021 : 82 182 € Montant de l'opération : 4 572 €

### Résumé :

Grand Besançon Métropole poursuit son accompagnement aux associations œuvrant dans le domaine de l'enseignement musical et de l'accompagnement dans le champ des musiques actuelles grâce au fonds de soutien à l'investissement en matériel instrumental et pédagogique. Ce fonds est doté, cette année, de 50 000 €.

Créé en 2017, ce fonds a évolué, en 2020, en cohérence avec le schéma d'enseignement musical 2020-2022 en insérant les pôles d'enseignement musical.

Pour cette cinquième année, deux sessions sont ouvertes (juillet et septembre). Une école de musique a déposé une demande de soutien en investissement à cette première session, pour un montant total de 9 143 €, en vue de la rentrée scolaire prochaine.

Il est proposé d'attribuer un montant de subvention prévisionnelle de 4 572 € pour cette première session, sur l'exercice budgétaire en cours.

En complément du fonds d'aide au fonctionnement pour les écoles de musique et au soutien au dispositif global de formation dans le domaine des musiques actuelles, Grand Besançon Métropole a créé, par délibération du conseil de communauté du 21 septembre 2017, un fonds de soutien à l'investissement en matériel instrumental et pédagogique doté de 50 000 € par an. Ce fonds a évolué en 2020, en insérant les pôles d'enseignement musical, comme bénéficiaires, en cohérence avec le Schéma d'enseignement musical 2020-2022.

### **I. Rappel des objectifs du règlement du fonds de soutien à l'investissement en matériel instrumental et pédagogique :**

Cette démarche vise à renforcer le rôle des écoles de musique dites de « Pôle d'Enseignement Musical » et « Structurantes » et du Bastion, et à développer les projets pédagogiques de ces associations auprès des habitants dans un contexte budgétaire associatif insuffisant pour faciliter l'investissement. Ce fonds doit conforter le projet pédagogique de ces associations dans une démarche pluriannuelle et de proximité.

### **II. Rappel des réalisations des quatre premières années**

Toutes les associations bénéficiaires ont déposé une demande de soutien, selon l'évolution des projets de l'association. Les projets d'investissement sont corrélés aux capacités financières des associations

A titre d'exemples, les associations ont sollicité un soutien financier pour développer des activités, notamment de pratiques collectives, des projets en milieu scolaire, dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, et des présentations publiques de restitutions d'élèves. Les associations ont également équipé les cours de musique installés dans les communes / secteurs participants au financement de ces écoles de musique associatives. Concernant le Bastion, en tant que structure ressource de l'accompagnement en musiques actuelles, l'évolution du projet associatif a nécessité un équipement complémentaire pour développer la formation, et en particulier en concertation avec le Conservatoire, suite à l'aménagement du rez-de-chaussée de la tour bastionnée.

Tableau synthétique des attributions et versements du fonds d'investissement depuis 2017

	2017	2018	2019	2020
	Subvention versée	Subvention versée	Subvention versée	Subvention attribuée
LE BASTION	9 758 €	24 154 €	17 296 €	7 686 €
MJC PALENTE	1 759 €	2 636 €	300 €	2 000 €
AMUSO	358 €	2 329 €	3 937 €	5 133 €
CAEM	3 484 €	4 233 €	3 850 €	5 950 €
EM PLATEAU	28 325 €	20 490 €	19 031 €	21 597 €
EMICA	960 €	410 €	152 €	2 000 €
AVENIR SAINT VIT			2 563 €	2 000 €
OHMB				2 000 €
Forfait Exceptionnel Ecoles locales*				4 500 €
TOTAL	44 644 €	54 251 €	47 129 €	52 866 €
* A fait l'objet d'une délibération du Bureau du 3 décembre 2020				

### III. Proposition d'attribution des subventions pour cette première session 2021

#### A. Instruction de la demande de soutien déposée

Le CAEM, association éligible au fonds de soutien, a déposé une demande de subvention. Une analyse du dossier a été réalisée à partir des éléments suivants : cohérence entre le projet pédagogique de l'association et la liste de matériels à subventionner, matériels déjà disponibles à l'association, capacité de l'association à assurer l'apport en fonds propres et l'entretien des acquisitions.

Est annexé le descriptif de la demande de l'association.

#### B. Calcul du montant de la subvention d'investissement

	2021			
	Dépenses prévisionnelles présentées	Dépenses prévisionnelles éligibles	Subvention prévisionnelle calculée	Subvention prévisionnelle proposée
CAEM	9 143 €	9 143 €	4 572 €	4 572 €

Les dépenses totales prévisionnelles éligibles d'investissement s'élèvent à 9 143 €. Compte tenu de la nature des dépenses et de l'enveloppe du fonds de soutien, il est proposé d'attribuer un montant total de subvention de 4 572 € à l'école de musique, pôle d'enseignement musical, CAEM.

**Descriptif synthétique des dépenses prévues par l'école,  
assorti des éléments du projet pédagogique lié**

**CAEM :**

Le CAEM sollicite un soutien financier pour compléter son équipement. Cette année, la demande porte sur le matériel nécessaire au développement d'un deuxième parcours culturel en lien avec le Bastion (« Loop dans la Boucle »), un complément d'instruments à l'éveil musical, ainsi qu'aux différents parcours d'enseignements musicaux proposés (Formule Ado, formule Adulte).

CAEM	2021	
	Instruments / Matériels subventionnés	Mnt prévisionnel achat
6 Loop station – Boss RC-505	2 664,00 €	éligible
20 Casques – Audio Technica ATH M30 X	1 220,00 €	éligible
6 Micros – Shure Beta 57 + câbles	804,00 €	éligible
8 pieds de micro – Gravity MS 3122 HDB	280,00 €	éligible
8 Multiprises casques	296,00 €	éligible
1 Multiprises électriques – Adam Hall 87478	33,00 €	éligible
8 Multiprises électriques – Brennenstuhl	67,20 €	éligible
8 Rallonges électriques – Varytec SPC 5 mètres	71,20 €	éligible
1 Rallonge électrique – Varytech SPC 10 mètres	14,90 €	éligible
8 capots de protection – Decksaver Boss RC-505	352,00 €	éligible
13 Boîtes de transport – Flyht Pro WP safe box 8 IP65	2 015,00 €	éligible
1 diable pour escalier – Adam Hall Porter	30,00 €	éligible
1 Ampli Guitare Electrique – Boss Katana 100 MKII	359,00 €	éligible
1 Pédale effet – Boss GA-FC	89,00 €	éligible
4 câbles XLR/XLR micro 7,5 mètres – Cordial CCM 7,5 FM	57,60 €	éligible
2 câbles XLR/Jack 9 mètres – Cordial CFM 9 MV	30,80 €	éligible
6 Fagots de Batterie – Ahead RSL RockStix Light Rods	111,60 €	éligible
10 Baguettes Feutres – Thomann TS35	39,90 €	éligible
50 mini shaker – Millenium Thomann Egg Shaker	44,50 €	éligible
5 Tapis acoustiques spécial Batterie – Thomann Drum Rug	375,00 €	éligible
10 atténuateurs d'harmonique batterie – Evans E-Ring 14 Clear 2	28,80 €	éligible
4 Pupitres – Thomann orchestra Stand Symphonia 50	140,00 €	éligible
1 Pupitre – Thomann Orchestra stand Deluxe	19,90 €	éligible
<b>Total</b>	<b>9 143 €</b>	<b>éligible</b>
<b>Total éligible</b>	<b>9 143 €</b>	
<b>Subv calculée</b>	<b>4 572 €</b>	
<b>Subv proposée</b>	<b>4 572 €</b>	

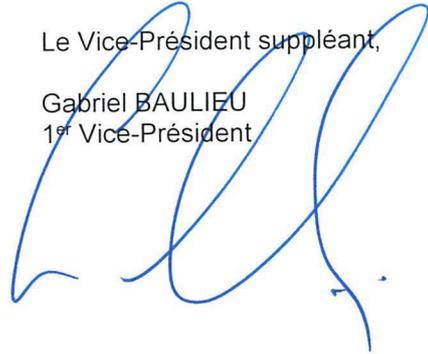
A l'unanimité, le Bureau :

- attribue une subvention d'un montant de 4 572 € au CAEM, association éligible, dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement de matériel instrumental et pédagogique.
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer à cette fin l'avenant à la convention 2020-2022 avec le CAEM.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

**Entre :**

La Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, représentée par sa Présidente, Madame Anne VIGNOT, agissant en vertu de la délibération du bureau du 24 septembre 2021, d'une part,

**Et :**

L'association « Carrefour d'animation et d'éducation musicale » (CAEM) de Besançon, dont le siège est situé 13 A avenue Ile-de-France - 25000 Besançon, représentée par son Président, Monsieur Yves TANNIER, d'autre part.

**Préambule**

Par délibération du 21 septembre 2017, le conseil de communauté a créé un fonds de soutien à l'investissement en matériel instrumental, pédagogique et musical. Un règlement y est défini et a été modifié par décision du 19 juin 2020. Le CAEM a déposé une demande de soutien dans le cadre de ce fonds.

**Il est convenu et arrêté ce qui suit :**

**Article 1<sup>er</sup> - Objet de l'avenant**

Le CAEM répondant aux conditions d'éligibilité du fonds cité ci-dessus, le présent avenant vise à définir les engagements des parties, conformément au règlement, pour l'année 2021.

**Article 2 - Engagements de l'association**

L'association s'engage à :

- utiliser la subvention versée aux seuls achats contenus dans l'annexe de l'avenant conforme à la demande de soutien, dans un délai de 12 mois. Aucune acquisition ne peut être antérieure à la date d'attribution de la subvention par l'instance délibérative.
- transmettre le plan de financement finalisé des investissements cités. La subvention est plafonnée à 50% du montant TTC du projet dans la limite des crédits inscrits annuellement. Dans tous les cas, le montant des aides publiques accordées ne peut être supérieur à 80% du projet.

**Article 3 - Engagements de Grand Besançon Métropole**

Grand Besançon Métropole s'engage à verser au CAEM, sur l'exercice budgétaire 2021, une subvention de 4 572 €, réparti comme suit :

- 2 286 € à la signature de l'avenant,
- Le solde sur demande écrite accompagnée des factures acquittées, du plan de financement définitif, certifié exact, daté et signé du Président de l'association.

La subvention pourra être réajustée le cas échéant en fonction des factures acquittées présentées. Si le montant des factures acquittées est supérieur au budget prévisionnel, la subvention accordée reste inchangée.

Dans l'hypothèse où le montant des factures acquittées est inférieur, la subvention accordée sera réduite au prorata.

#### **Article 4 - Autres dispositions**

Les autres dispositions de la convention d'objectifs 2020-2022 du 25 mars 2020 restent inchangées.

Fait en deux exemplaires, à ..... le .....

Pour le CAEM  
Le Président,

Yves TANNIER

Pour Grand Besançon Métropole,  
La Présidente,

Anne VIGNOT

#### **ANNEXE**

Le CAEM sollicite un soutien financier pour compléter son équipement. Cette année, la demande porte sur le matériel nécessaire au développement d'un deuxième parcours culturel en lien avec le Bastion (« Loop dans la Boucle »), un complément d'instruments à l'éveil musical, ainsi qu'aux différents parcours d'enseignements musicaux proposés (Formule Ado, formule Adulte).

CAEM	2021	
Instruments / Matériels subventionnés	Mnt prévisionnel achat	Eligibilité Commentaires
6 Loop station – Boss RC-505	2 664,00 €	éligible
20 Casques – Audio Technica ATH M30 X	1 220,00 €	éligible
6 Micros – Shure Beta 57 + câbles	804,00 €	éligible
8 pieds de micro – Gravity MS 3122 HDB	280,00 €	éligible
8 Multiprises casques	296,00 €	éligible
1 Multiprises électriques – Adam Hall 87478	33,00 €	éligible
8 Multiprises électriques – Brennenstuhl	67,20 €	éligible
8 Rallonges électriques – Varytec SPC 5 mètres	71,20 €	éligible
1 Rallonge électrique – Varytech SPC 10 mètres	14,90 €	éligible
8 capots de protection – Decksaver Boss RC-505	352,00 €	éligible
13 Boîtes de transport – Flyht Pro WP safe box 8 IP65	2 015,00 €	éligible
1 diable pour escalier – Adam Hall Porter	30,00 €	éligible
1 Ampli Guitare Electrique – Boss Katana 100 MKII	359,00 €	éligible
1 Pédale effet – Boss GA-FC	89,00 €	éligible
4 câbles XLR/XLR micro 7,5 mètres – Cordial CCM 7,5 FM	57,60 €	éligible
2 câbles XLR/Jack 9 mètres – Cordial CFM 9 MV	30,80 €	éligible
6 Fagots de Batterie – Ahead RSL RockStix Light Rods	111,60 €	éligible
10 Baguettes Feutres – Thomann TS35	39,90 €	éligible
50 mini shaker – Millenium Thomann Egg Shaker	44,50 €	éligible
5 Tapis acoustiques spécial Batterie – Thomann Drum Rug	375,00 €	éligible
10 atténuateurs d'harmonique batterie – Evans E-Ring 14 Clear 2	28,80 €	éligible
4 Pupitres – Thomann orchestra Stand Symphonia 50	140,00 €	éligible
1 Pupitre – Thomann Orchestra stand Deluxe	19,90 €	éligible
Total	9 143 €	éligible
Total éligible	9 143 €	
Subv calculée	4 572 €	
Subv proposée	<b>4 572 €</b>	